4ème journée nationale des bergères et des bergers

Le gardiennage professionnel de moutons : une option ou une condition pour un estivage durable ?

Lors de cet échange d'expériences, les bergères et bergers suisses pourront s'informer sur les derniers développements concernant les thèmes du gardiennage et de l'estivage des moutons. Après les informations techniques du matin, des thèmes choisis seront approfondis en petits groupes durant l'après-midi. Il s'agira également d'offrir la possibilité de présenter de nouveaux projets, plateformes et organisations de berger-ère-s.

Date : Vendredi, 21 avril 2023, 09.45 Uhr – 16.15 Uhr

Lieu : Biolandbau Guggenbühl, 8308 Illnau ZH

Responsables du cours : Riccarda Lüthi, AGRIDEA (riccarda.luethi@agridea.ch)
Andrea Sulig, AGRIDEA (andrea.sulig@agridea.ch)

N° du cours : 23.043

Objectifs : Les participant-te-s :

- reçoivent des informations actuelles sur l'évolution de la situation de travail et les conditions cadres de la profession pastorale ;
- échangent et nouent des contacts – des novices aux professionnels ;
- apprennent des nouveautés sur le thème de l'élevage ovin et des berger-ère-s en Suisse et dans les pays voisins ;
- ont la possibilité, dans les ateliers de l'après-midi, d'aborder de manière approfondie des thèmes spécifiques choisis.

Destinataires : Berger-ère-s en Suisse ; exploitant-e-s d'alpage ; conseiller-ère-s agricoles ; spécialistes de l'estivage alpestre

Contenu :

- Situation actuelle du travail des berger-ère-s.
- Protection des troupeaux et travail des berger-ère-s – Quelle est l'étendue des prestations possibles ?
- Que doivent savoir les berger-ère-s sur le loup ?
- Thèmes des ateliers : traitement des animaux sur l'alpage, manipulation des chiens de protection des troupeaux, organisations et réseaux de bergers, efficacité des clôtures électriques.

Vendredi 21 avril 2023

09.30	**Accueil, café et croissants**
09.45	**Salutations, objectifs et programme** *AGRIDEA*
10.00	**Organisation du travail dans le quotidien des bergerère-s : étude du Tyrol & discussion** *Helen Willems & Simon Moser, Büro Alpe Österreich*
10.45	**Vie quotidienne des bergers er bergères et présence du loup : qu'est-ce qui change ? Échange d'expériences** *Berger & bergère*
11.10	**Dynamique et actualité des grands prédateurs en Suisse** *Nicole Bosshard, KORA*
11.30	**Partage de connaissances et d'expériences à l'aide de séquences vidéo** *Marie-Laure Girault, l`institut Agro-Florac, France*
12.00	**Présentation de l'association des bergers professionnels** *Michael Baggenstoss, Präsident*
12.10	**Présentation de l'exploitation agricole biologique Guggenbühl** *Sabrina Otto & Bruno Zähner*
12.30	**Repas de midi**
14.00	**Workshops –** *groupes tournants, 40` chacun* • Thème 1 : réseau international – transfert de connaissances *Manon Wallenberger (CIPRA)* • Thème 2 : traitements des animaux sur l'alpage *Sven Dörig (BGK)* • Thème 3 : clôtures électriques – bases, conseils et astuces *Andreas Schiess (AGRIDEA)* • Thème 4 : gestion des chiens de protection – expériences et besoins *Andrea Sulig (AGRIDEA)*
15.50	**Résumé des thèmes de l'atelier** *AGRIDEA*
16.20	**Réseau de bergers – national et international** Collecte d'autres / nouveaux thèmes concernant les berger-ère-s
16.45	**Apéro**
17.45	**Fin de la journée**

Informations pratiques

Tarif du cours

- CHF 35.–

Les vacations (café, croissants, repas de midi avec boisson non alcoolisée) sont comprises dans le tarif du cours.

Langue du cours

Les référents parlent dans leur langue (soit en allemand soit en français). Les présentations sont projetées dans les deux langues. Une traduction va etre organisée selon les besoins.

Le forfait de cours de 35 CHF sera encaissé sur place.

Inscription et délai d'inscription

23.043

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales d'AGRIDEA. Vous pouvez les consulter sur www.agridea.ch/termes-et-conditions

Informations

+41 (0)52 354 97 30
cours@agridea.ch

Désinscription

Il est possible de se désinscrire sans conséquence financière jusqu'à une semaine avant le début du cours. Si le retrait intervient plus tard, une taxe de CHF 50. – sera perçue pour les frais administratifs.